

# CORREZE ENERGIES VALORISATION

Chemin de la Vergne, SAINT-PANTALEON-DE-  
LARCHE (19)

## **Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la nouvelle UVE Capacités techniques et financières**

Rapport

Réf : 1110130-01/SO1100030

JUS/JPT

15.01/2625



GINGER BURGEAP Région Sud-Ouest (Bordeaux) • 52 Avenue Gustave Eiffel  
33610 CANÉJAN

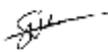
Tél : 05.56.49.38.22 • [burgeap.bordeaux@groupeginger.com](mailto:burgeap.bordeaux@groupeginger.com)



**CORREZE ENERGIES VALORISATION**

Chemin de la Vergne, SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19)

Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la nouvelle UVE  
Capacités techniques et financières

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	15/01/2025	01	J. SALA 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

<b>Numéro de projet / de rapport :</b>	Réf : 1110130-01/SO1100030
<b>Num. du site d'intervention (GMP) :</b>	9856
<b>Domaine technique :</b>	11_1

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Capacités techniques .....</b>	<b>4</b>
1.1	<b>Intégration de la société dédiée dans l'organisation VEOLIA .....</b>	<b>4</b>
1.1.1	Véolia Environnement .....	4
1.1.2	SOVAL, filiale de VEOLIA ENVIRONNEMENT .....	5
1.2	<b>Personnel .....</b>	<b>5</b>
1.3	<b>Formations .....</b>	<b>7</b>
1.4	<b>Contrôle des installations .....</b>	<b>8</b>
1.4.1	Maintenance préventive .....	8
1.4.2	Maintenance corrective .....	8
1.4.3	Périodicité d'entretien selon l'équipement .....	8
1.5	<b>Certifications.....</b>	<b>9</b>
<b>2.</b>	<b>Capacités financières .....</b>	<b>9</b>
2.1.1	Capital .....	9
2.1.2	Informations juridiques SOVAL .....	9
2.1.3	Garantie de la bonne exécution .....	10
2.1.4	Garantie à première demande relative à la construction .....	10
2.1.5	Garantie à première demande relative à l'exploitation .....	10
2.1.6	Financement de l'usine .....	10

## TABLEAUX

Tableau 1 : contrôle des équipements .....	8
Tableau 2 : informations juridiques SOVAL.....	9

## FIGURES

Figure 1 : organigramme sociétés VEOLIA .....	4
Figure 2: organigramme nouvelle usine .....	6

## 1. Capacités techniques

### 1.1 Intégration de la société dédiée dans l'organisation VEOLIA

CEV est un projet porté par la société SOVAL, filiale du groupe Veolia Environnement, et qui dépend de quatre sociétés appartenant à Veolia Propreté.

L'organigramme ci-après présente l'organisation au sein du groupe.

Figure 1 : organigramme sociétés VEOLIA



Source : VEOLIA

#### 1.1.1 Véolia Environnement

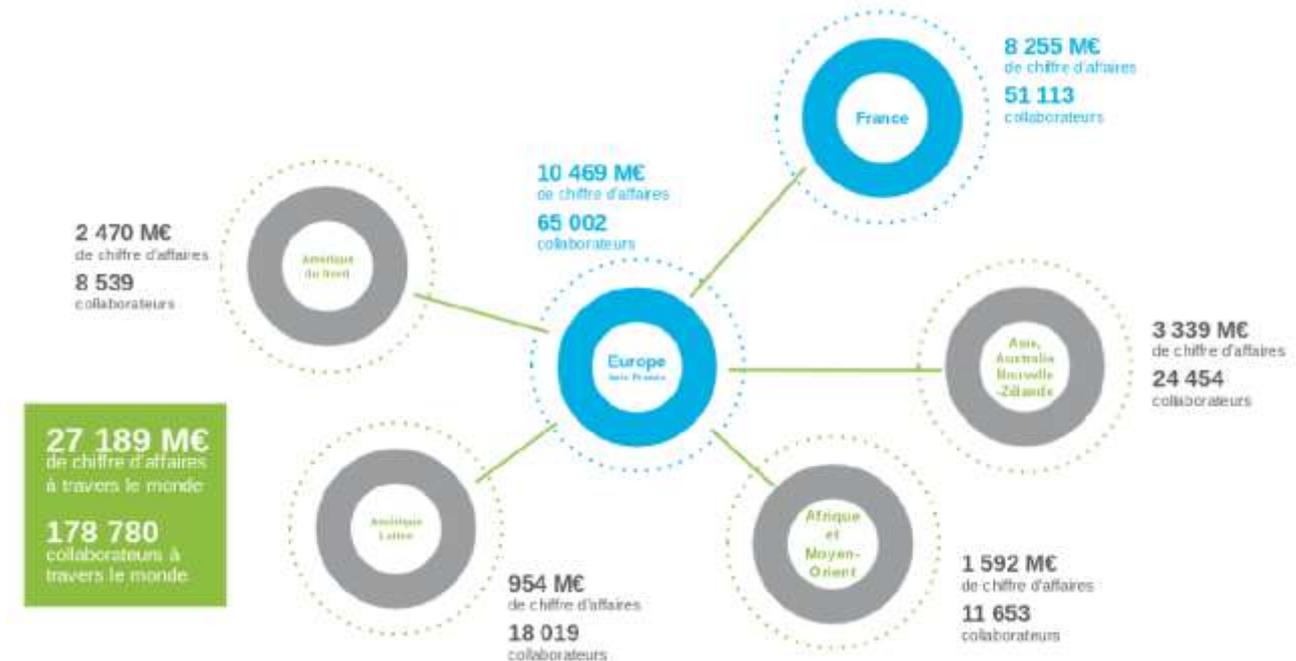
Veolia conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries.

Véolia dans le monde c'est :

- 98 millions de personnes desservies en eau potable ;
- 67 millions d'habitants raccordés en assainissement ;
- 3 548 usines de production d'eau potable gérées ;
- 2 835 usines de traitement des eaux usées opérées ;
- 42 millions d'habitants desservis en collecte pour le compte des collectivités locales ;
- 50 millions de tonnes de déchets traités ;
- 519 046 entreprises clientes ;
- 675 unités de traitement exploitées ;
- 41 millions de MWh produits ;
- 45 097 installations thermiques gérées ;
- 2 357 sites industriels desservis ;

- 591 réseaux de chaleur et de froid opérés.

C'est également une présence à l'international :



Source : VEOLIA

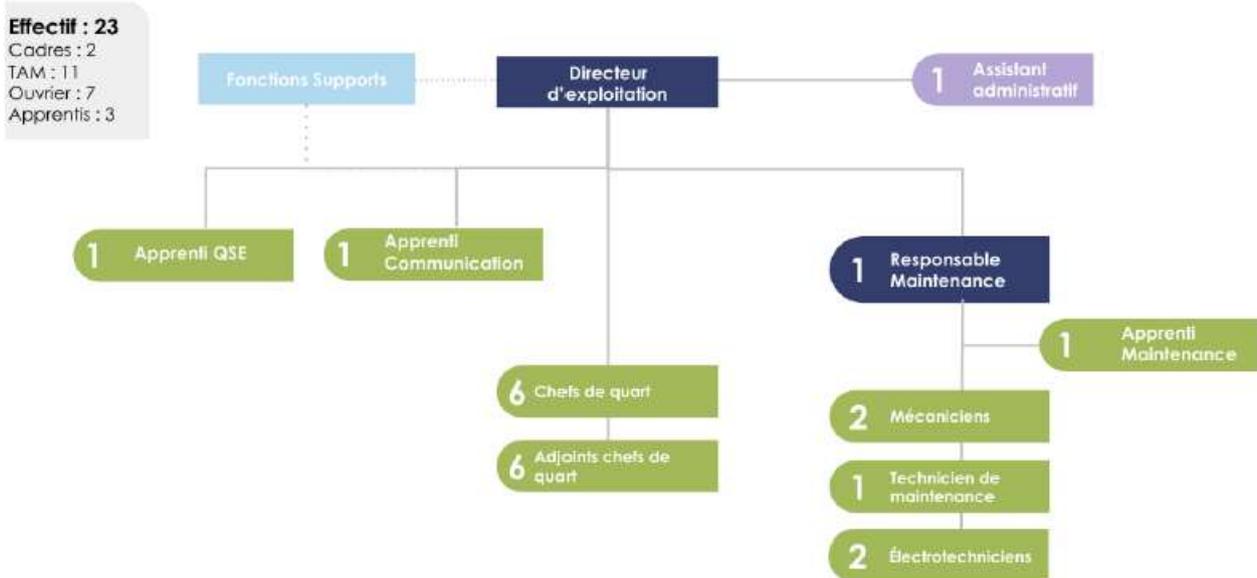
### 1.1.2 SOVAL, filiale de VEOLIA ENVIRONNEMENT

SOVAL est l'entité mère de quatre exploitations de Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets en Région Sud-Ouest :

- SETMI : Société d'Exploitation Thermique du Mirail à Toulouse. UVE de Toulouse Métropole (31) ;
- RIVE DROITE ENVIRONNEMENT : délégation de service public du complexe thermique des Hauts de Garonne et l'exploitation de l'usine d'incinération à Cenon (fin du contrat au 31/12/2020 et continuité de service avec VALBOM). Pour Bordeaux Métropole (33) ;
- SVLR : Société de Valorisation du Languedoc Roussillon, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Espira (66) ;
- VALBOM : Délégation de service public des installations de traitement des déchets de Bordeaux Métropole (33) (1 centre de tri et 2 UVE Bègles et Cenon).

## 1.2 Personnel

A l'issue de la mise en service et jusqu'à la fin du contrat d'exploitation de CEV, 23 personnes constitueront l'effectif de l'UVE. L'organigramme de la nouvelle usine est présenté ci-après.

**Figure 2: organigramme nouvelle usine**


Source : VEOLIA

Durant la phase de mise en service de la nouvelle usine, un chargé de Qualité/Environnement et un Préventeur Santé/Sécurité seront présents sur site ainsi qu'un apprenti QSE.

La direction QHSE régionale (service support) s'organise autour de deux pôles d'expertise (Prévention Santé Sécurité "PSS" et Veille-ICPE-Qualité/Méthodes-Environnement-Biodiversité-Energie "QE") nécessaires à l'accompagnement des exploitations au quotidien sur la maîtrise des risques et l'amélioration des performances sur les aspects Santé Sécurité, Environnement, Énergie notamment par la conformité réglementaire et la mise en oeuvre des certifications. Coordonnée par une directrice, forte de 14 personnes, elle s'appuie sur un réseau de Préventeur(trice)s Santé Sécurité et de Chargé(e)s QE répartis au plus près du terrain sur l'ensemble de la région.

Au-delà de l'appui des ressources régionales, un(e) Chargé(e) Qualité Environnement, dédié(e) à la mise en service de la nouvelle usine pour une période d'un an, aura pour mission de piloter le déploiement et l'animation du Système de Management de la Performance Plurielle de Veolia dès le démarrage du contrat, en vue notamment de l'obtention des certifications.

Ses principales missions sont :

- être le support opérationnel et de terrain à la définition et l'animation de la politique QHSE (récolement réglementaire, Analyse Environnementale, Revue Énergétique, Gestion Documentaire, communication, interfaces autres services...);
- mettre en place le programme de management (indicateurs, plans d'action) et accompagner son suivi ;
- évaluer la conformité réglementaire et accompagner à la définition des actions de mise en conformité le cas échéant ;
- préparer, participer aux rituels en lien avec les sujets QHSE ;
- accompagner, suivre, alimenter les plans d'actions QHSE en collaboration avec l'exploitant ;
- préparer et participer à l'audit interne, revue de direction et à l'audit de certification.

De même, au-delà de l'appui des ressources régionales, un(e) Préventeur(trice) Santé Sécurité est dédié(e) au marché pour une période de trois ans. Il/elle a pour mission principale de :

- mettre en oeuvre les standards Santé Sécurité RVD pour l'exploitation de l'usine actuelle ;
- accompagner, grâce à une compétence chantiers/travaux, la déconstruction usine actuelle /construction nouvelle usine (gestion des entreprises extérieures dont élaboration des plans de prévention, préparation et suivi de chantiers, réunions de coordination, gestion de la co-activité) ;
- accompagner la mise en service industrielle de la nouvelle usine ;
- coordonner le déploiement des standards sécurité avec l'ensemble des parties prenantes sur la nouvelle usine ;
- accompagner la ligne managériale à l'évaluation et prévention des risques Santé Sécurité, le traitement des situations à risques et le développement de la culture sécurité ;
- participer au coaching de la ligne managériale en vue d'améliorer leur leadership sécurité ;
- gérer l'accidentologie avec l'ensemble des parties prenantes (analyse, arbre des causes, déclaration d'accident, réserves, suivi des recours avec un cabinet spécialisé et avocats, flashs Accidents, communication...) ;
- participer, coordonner, assister l'exploitant à la gestion opérationnelle des situations d'urgence (incendie, Accident Corporel Grave...) ;
- réaliser l'interface avec l'inspection du travail, CRAM, Médecine du travail.

### 1.3 Formations

Le personnel du site suivra des formations selon les besoins relatifs au poste de travail notamment :

- « Parcours de valorisation énergétique pour les opérateurs » ;
- « Parcours de valorisation énergétique pour les managers » ;
- Titre de Technicien de Centre de Valorisation Energétique (TCVE) : Veolia est la première entreprise à avoir développé une formation diplômante (Niveau IV, code NSF343u), spécifique à la conduite des usines de valorisation des déchets, reconnue par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Cette formation s'adresse au personnel souhaitant approfondir ses connaissances et aux nouveaux embauchés ;
- Pour aller plus loin, formation e-learning : "Acquérir les techniques de base en incinération" ;
- Formation avec simulateur : "Mettre en pratique les techniques de base pour conduire une UVE".

Le personnel recevra également les formations principales relatives à l'environnement et à la sécurité :

- Formation du personnel (global) : incendie et consignes de sécurité internes au site ;
- Formations métiers en fonction des besoins de chacun (habilitation électrique, mise en sécurité des installations, etc.) ;
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Dans le déploiement de ce programme de formations spécifiques à la reprise du personnel et auprès des nouveaux embauchés, un ordre de priorité est donné :

- les formations "Sécurité" sur 2025, représentant 3 373 heures de formation,
- Les formations "Métiers" sur 2025 représentant 637 heures de formation,
- Les autres formations sur 2026 - 2028 avec le renouvellement des formations précédentes si nécessaire.

## 1.4 Contrôle des installations

### 1.4.1 Maintenance préventive

La maintenance préventive est réalisée de manière périodique avant l'apparition de signes extérieurs de défaillance de manière à réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation d'un équipement.

Elle est déclenchée à une fréquence prédéfinie ou non selon le type de maintenance préventive mis en œuvre.

Sous l'impulsion du responsable de maintenance, l'ensemble du personnel participe activement à cette mission et veille en parallèle à la remontée des informations concernant le fonctionnement des équipements et la propreté de l'espace de travail. On distingue :

- La maintenance préventive systématique : elle est effectuée selon un planning établi à partir d'un nombre d'heures de fonctionnement, d'un nombre de démarrages, etc. ;
- La maintenance préventive conditionnelle : elle est subordonnée au franchissement d'un seuil prédéterminé significatif de l'état de dégradation. Le franchissement du seuil peut être mis en évidence grâce à l'information donnée par un capteur par exemple ;
- La maintenance préventive prévisionnelle : elle est subordonnée à l'analyse de l'évolution surveillée de paramètres significatifs de la dégradation du bien, permettant de retarder ou d'anticiper les interventions et de les planifier (contrôle des épaisseurs de tubes de chaudières par exemple).

### 1.4.2 Maintenance corrective

La maintenance corrective/curative correspond aux activités réalisées après le dysfonctionnement d'un équipement ou la dégradation de sa fonction. Elle permet à cet équipement de retrouver sa fonction initiale. Elle concerne notamment :

- La localisation de la défaillance et son diagnostic ;
- La remise en état avec ou sans modification ;
- Le contrôle du bon fonctionnement.

### 1.4.3 Périodicité d'entretien selon l'équipement

**Tableau 1 : contrôle des équipements**

Groupe fonctionnel	Equipement	Périodicité
Distribution électrique	Transformateurs	Annuel
	Cellules HT	
	Onduleurs	
	Condensateurs	
	Groupe électrogène de secours	
Automatismes contrôle-commande	SNCC	Annuel
Valorisation électrique	Turbine / réacteur	Annuel
	Alternateur	
Systèmes incendie	Extincteurs / RIA	Annuel

Groupe fonctionnel	Equipement	Périodicité
	Canons à eau	
	Pompe incendie	

## 1.5 Certifications

Le site sera certifié ISO 14 001 (management environnemental), ISO 45 001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

## 2. Capacités financières

La société CORREZE ENERGIES VALORISATION dispose des capacités financières de VEOLIA, acteur majeur du secteur des déchets et qui dispose d'une expérience reconnue, pour la construction et l'exploitation du projet.

### 2.1.1 Capital

Le capital social de la société CORREZE ENERGIES VALORISATION est détenu à 100% par Soval.

SOVAL est une filiale de VEOLIA.

Le capital de la société SOVAL est à ce jour de 1803 320 €. Le capital social est détenu de la façon suivante :

- Société VEOLIA PROPLETE AQUITAINE : 73,81 %
- Société VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN : 17,18 %
- Société VEOLIA PROPLETE : 6,46 %
- Société VEOLIA PROPLETE MIDI-PYRENEES : 2,54 %
- Société SOCCOIM : 0,01%

Soit un total de 118 290 actions.

### 2.1.2 Informations juridiques SOVAL

Tableau 2 : informations juridiques SOVAL

Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
SIRET (siège)	410 303 515 00127
Code NAF	3811Z (collecte des déchets non dangereux)
Chiffre d'affaire (2023)	84,6 M€
Résultats d'exploitation (2023)	16,8 M€
Résultats net (2023)	15,6 M€
Adresse siège	3 AVENUE DES MONDAULTS, 33270 FLOIRAC

SOVAL répondra, en qualité d'associés de CORREZE ENERGIES VALORISATION, indéfiniment et solidairement des dettes sociales de CORREZE ENERGIES VALORISATION, ce qui constituera au bénéfice du SYTTOM19 une garantie supplémentaire qui s'ajoute à celles demandées par le SYTTOM19 dans le Contrat de délégation de service public.

### 2.1.3 Garantie de la bonne exécution

En sus de la garantie visée au point précédent, CORREZE ENERGIES VALORISATION garantit contractuellement au SYTTOM19 la bonne exécution des obligations confiées à CORREZE ENERGIES VALORISATION pendant toute la durée du Contrat de délégation de service public par la mise en place d'une garantie provenant des actionnaires principaux ou d'un établissement bancaire.

La garantie est maintenue pendant toute la durée du contrat avec le SYTTOM19.

### 2.1.4 Garantie à première demande relative à la construction

Afin de garantir la construction des ouvrages (Unité de Valorisation Energétique) prévus au Contrat de délégation de service public, y compris la phase des études. CORREZE ENERGIES VALORISATION a fourni au SYTTOM19, une garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit de premier rang. Cette garantie est délivrée jusqu'à la date de début de la mise en service industrielle réelle de l'Unité de Valorisation Energétique.

### 2.1.5 Garantie financière demandée pour les ICPE

Sans objet. L'obligation de garanties financières pour les rubriques ICPE concernées par le projet ont été supprimées par Décret le 6 juillet 2024. .

### 2.1.6 Financement de l'usine

La société CORREZE ENERGIES VALORISATION dispose des capacités financières de VEOLIA, acteur majeur du secteur des déchets et qui dispose d'une expérience reconnue, pour la construction et l'exploitation du projet.

Pour assurer le financement des ouvrages, CORREZE ENERGIES VALORISATION s'appuie sur une structuration de celui-ci en deux étapes :

- De l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public à la date de Mise en Service Industrielle (MSI) : préfinancement par le Groupe VEOLIA
- Pour la période d'exploitation sur la durée du contrat de délégation de service public avec le SYTTOM19, contrat d'une durée de 25 ans débutant le 1 janvier 2025 : un Financement Long Terme sous forme de cession de créances accordé par la Société Générale

CORREZE ENERGIES VALORISATION dispose donc des capacités techniques et financières pour mener à bien la construction et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique.

CEV dispose donc des capacités techniques et financières pour mener à bien la construction et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique.